

# CHAPITRE 16 - Au collège, être responsables ensemble

## Doc 1 p. 344 : Ce que dit la loi

Les droits et obligations des élèves

– Les droits

Droit au respect

Droit de protection contre toute forme de violence physique (agression physique, jeux brutaux, bousculade, etc.), psychologique, morale (intimidation, humiliation, harcèlement), verbale (insolence, insulte, propos discriminatoire).

Droit d'expression

Expression collective : par le biais des délégués de classe qui s'expriment au nom de la classe qui les a élus.

– Les devoirs [...]

Devoir de tolérance, de respect d'autrui.

Devoir de respect du cadre de vie. Les bâtiments, les locaux et le matériel sont le bien commun de tous les usagers. Il est de la responsabilité de tous.

Les punitions et les sanctions

Liste des punitions : excuses orales ou écrites, exercice ou devoir ou heure de retenue.

Liste des sanctions : avertissement ; blâme ; mesure de responsabilisation.

L'exclusion définitive de l'établissement relève du conseil de discipline.

**D'après le Règlement intérieur du collège Henri-Fantin-Latour de Grenoble**

**(Isère), 2018.**

## **Doc 2 p. 344 : Être délégué de classe**

Romain, 13 ans, élève de 4<sup>e</sup> : Comme on passe beaucoup de temps en classe, je trouve important de participer à son fonctionnement.

[...] Être délégué, c'est être le porte-parole des autres, représenter la classe. Pour ça, il faut être à l'écoute, penser à l'intérêt de tous et pas au sien. Avec mon suppléant, on distribue plusieurs fois dans l'année des questionnaires aux élèves, pour voir ce qu'ils pensent du collège, s'ils se sentent bien, s'ils ont des difficultés...

**Propos recueillis par Yasmine Tigoé, « Être délégué de classe, c'est penser à l'intérêt de tous », Ouest-France, décembre 2017.**

## **Doc 4 p. 345 : La médiation par les pairs**

Eliott et Noor, médiateurs, reçoivent Mira et Chloé envoyées par la CPE, suite à leur dispute en classe.

Eliott : Ici, pas question de vous insulter. Vous vous écoutez sans vous couper la parole.

Noor : Rien ne sortira de cette pièce.

Mira : Chloé a volé ma trousse et j'ai la haine contre elle.

Chloé : Je l'ai volée pour rigoler, mais tu m'as agressée devant toute la classe, j'ai riposté !

Eliott : Maintenant, soyez responsables : quel est votre engagement ?

Chloé : Je regrette ce que j'ai fait... Voici ta trousse.

Mira : D'accord, on fait la paix !

Noor : Signez maintenant votre feuille d'engagement. Elle commence par « Nous nous engageons à nous respecter... ».

## Doc 2 p. 346 : Ce que dit la loi

a. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public<sup>1</sup> établi par la loi.

b. Loi de séparation des Églises et de l'État, 1905

Art. 1<sup>er</sup>. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public.

c. Convention européenne des droits de l'homme, 1950

Art. 9-1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction [...].

d. Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958

Art. 1<sup>er</sup>. La France est une République [...] laïque [...]. Elle respecte toutes les croyances.

1. Ensemble de règles, que chacun doit respecter.

## **Doc 4 p. 347 : Laïcité et liberté de conscience**

Aborder la laïcité en classe est un travail qui se fait tout au long de l'année. La journée du 9 décembre, date anniversaire de la loi de séparation de 1905, est l'occasion d'un rappel un peu plus solennel. La République assure la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire, de ne pas croire, de changer d'opinion, liberté qui n'est pas reconnue dans tous les pays du monde. L'école a vocation à protéger cette liberté chez l'enfant, chez l'élève. Il doit pouvoir se construire ses propres opinions, sa propre conscience libre, celle de choisir, et celle aussi, un jour, de pouvoir changer d'opinion.

**D'après la vidéo de l'équipe « Valeurs de la République », académie de  
Normandie, 8 décembre 2020.**

## **Doc 6 p. 347 : Laïcité et valeurs de la République**

Samuel Paty a consacré sa vie d'homme à la plus belle des missions : éduquer les jeunes dans le respect des lois et des valeurs de la République [...] pour lesquelles il a donné sa vie. Parmi ces valeurs, la liberté d'expression et d'opinion y compris religieuse, qui fonde la laïcité, lui était particulièrement chère. [...] La laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté car la laïcité permet à chacun de pratiquer la religion de son choix ou n'en pratiquer aucune [...]. C'est aussi l'égalité entre toutes les religions. La République les reconnaît toutes et n'en privilégie aucune. C'est enfin la fraternité parce que tous les êtres humains, femmes ou hommes [...] appellent un même respect.

**Discours de Robert Badinter en hommage au professeur Samuel Paty,  
assassiné le 16 octobre 2020 pour avoir enseigné la laïcité, 31 octobre 2020.**

## Doc 1 p. 348 : Témoignage de Mayssa

J'étais en 5<sup>e</sup>. Nous étudions un texte contre le racisme. Un camarade m'a répliqué de façon directe : « Tu es raciste ? De toute façon, ça se voit que tu n'es pas d'origine française. »

Les élèves riaient très cruellement. Plusieurs me lançaient des menaces comme : « Sale raciste, qu'est-ce que tu fais en France, tu n'as rien à faire ici, sale terroriste ».

L'élève ne reconnaissait pas ses torts. Je lui ai dit : « Avant de dire que je suis raciste, est-ce que tu sais ce que signifie le mot raciste ? » Il m'a répondu : « Le racisme, c'est lorsque les étrangers menacent, insultent les blancs. »

Je lui ai clairement fait comprendre ce qu'était le racisme en lui expliquant : « Le racisme, c'est lorsque des personnes pensent qu'il y a une race qui est supérieure à une autre... »

Les menaces continuaient toujours. J'ai décidé d'en parler à mes parents qui ont contacté la principale. Elle m'a annoncé les conséquences pour l'élève : une semaine d'exclusion, appel des parents, lettre d'excuses.

**D'après Mayssa A., 15 ans, en 3<sup>e</sup>, « Au collège, on ne nous éduque pas sur le racisme », zep.media, Mantes-la-Jolie, 2022.**



## **Doc 5 p. 349 : Ce que dit la loi**

Article 225-2. La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne [...] est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. [...]

Lorsque le refus discriminatoire est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

**Code pénal.**

## **Doc 1 p. 350 : S'exprimer sans limites**

Axel est un élève malentendant, intégré dans une classe de 4<sup>e</sup> ordinaire car sa surdité est légère. Il s'exprime en cours, donne son point de vue, n'est pas toujours d'accord avec les idées des autres, mais n'impose pas les siennes.

Toutefois, sa surdité impacte son expression orale et déclenche, de la part d'un groupe d'élèves, des moqueries très violentes. Soucieux de ne pas être mis à l'écart, il accepte qu'une fille du groupe le filme en train de parler avec des élèves. Elle diffuse ensuite la vidéo sur les réseaux sociaux en l'accompagnant de commentaires dégradants. À leur tour, des internautes se moquent de la façon de parler d'Axel, et incitent à la haine contre lui.

**Une situation concrète.**

## **Doc 5 p. 351 : Ce que dit la loi**

a. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

b. Convention internationale des droits de l'enfant, 1989

Art. 13-1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées, [...] sous une forme orale, écrite, imprimée, artistique [...].

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions [...] prescrites par la loi, [...] nécessaires au respect des droits ou de la réputation d'autrui.

## **Leçon p. 352 : Au collège, être responsables ensemble**

### **A – Respecter le règlement intérieur du collège**

Le règlement intérieur est la loi du collège. Il vous accorde des droits : liberté d'expression, droit au respect de votre dignité par la protection contre toute violence... Il vous oblige à des devoirs : respect d'autrui et des consignes de sécurité, tolérance. S'il n'est pas respecté, des mesures disciplinaires et éducatives sont prises (sanctions, mesures de responsabilisation...).

Le règlement intérieur garantit l'application des valeurs de la République : Liberté, égalité, Fraternité. La Charte de la laïcité à l'école rappelle à chacun de vous le droit d'avoir ou non une religion. C'est la liberté de conscience et religieuse. Que vous soyez fille ou garçon, quelle que soit votre couleur de peau, votre apparence physique, votre culture, vous êtes tous égaux, dans la diversité. Toute injure est punie par la loi.

### **B - S'engager au collège, en citoyens**

Au collège, vous apprenez à citoyenne développer votre conscience, pour mieux vivre ensemble. Votre engagement peut être individuel : vous faire élire délégué(e) des élèves, membre du conseil de la vie collégienne (CVC), devenir médiateur, ambassadeur contre le harcèlement ; être tuteur d'un élève en demande d'aide...

Votre engagement peut aussi être collectif, au nom de la solidarité : animer des débats lors de la Journée nationale de la laïcité ou des Semaines d'éducation contre les discriminations ; réaliser une exposition sur la liberté d'expression lors de la Semaine de la presse ; organiser une action en faveur du développement durable, d'associations humanitaires